

R 12. Pul. 1651.

de Turnhout est is: du Juif ibbi

29 W

Monsieur

Pris les promesses de mes respects, à la vérité trop
tardifs, en reflexion de la civilité qui de tout temps
Il vous a plu me témoigner. mais comme elle agit
en v^{re} personne, par son propre mouvement, c'est de
mesmes, qu'elle trouve sa satisfaction en la propre
generosite. vous ne vous souciez pas, de perdre dans
quelque obscurité, les graces et les bienfaits, qui plus
heurs aultres, mettroient au profit dans le monde; C'est
que m'oblige Mons^r à vous recomander tres affectueuse-
ment l'affaire d'une ~~ce~~ fut ma cousine, la dame de
Barl de la conté de Meurs. vous aurez vu, la
priere que par sa Requete elle fait a son ^{seigneur} h^{te}.
M^{te}. et l'exception qu'elle se sent contraincte
de mouvoir, contre la personne de Mons^r ^{gouv}
commissaire d'appellations de la dicte conté, et de
la en avant aussy contre son collegue a cause de la
desference qu'elle se voy

qu'il ait pour le d'icet Mons.ⁿ goor. et comme
ces accusations sont peu coutumières, de mesmes
leur enterinement me semble assez difficile: neant
moins le conseil de son Altesse Monseig.^r le Prince
d'orange n'ayant aultre but, que d'administrer
à ses sujets bonne et brieve Justice; Je me per-
sude Mons.ⁿ que son Prudence trouvera un' expe-
dient, en cest affaire espineuse, et de la consolation
pour cette pauvre et desolée veuve, a laquelle
les hommes et les elements, quelques temps on ca-
ont fait une rude perseution; euy-la, la ruinent
par des procès, et d'assez hautes artifices et
Inventions, euy-ij par leurs inondations, assable-
ments, et leurs esclairs et embrasements; et les
avis et leurs aultres, conjures à sa destruction,
la rendent miserable en dernier degre. ayez
donc pitie de l'este

paucere femme, et soyez assuré que toute la
bonté et justice que vous auez pour elle, se rail
liera doublement sur ^{un} ~~un~~ maison et honorable
famille à laquelle souhaite un affluence des pro-
périté, et ^{une} fortune tres obéissante:
Monsieur :

Je tres humble et tres assuré
serviteur :

Arnaut Henry de Siverheim de
Sriesbergh
Diat.

A Monsieur

Monsieur de Huyghens

Seigneur de Leyden

Président du Conseil privé
et d'Etat, de son Altesse Orange

à la Haye
françoise.